



Conseil communal
de Palézieux

CONSEIL DU 28 OCTOBRE 2008

PROCES-VERBAL

25 conseillères et conseillers répondent à l'appel du secrétaire.

Excusés : M^{mes} Evelyne Campana et Irène Stuby
MM. Patrick Favre, Ernest Regard, Claude-Alain Stuby, Enrico Thomas
et André Zutter

Non excusé: M. Eric Ramseyer

- Les membres du Conseil acceptent ces excuses à l'unanimité.

Il est 20h30 lorsque M. Jean-Luc Schwaar, président, déclare ouverte la séance.

M. Jean-Luc Schwaar souhaite la bienvenue et lit l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité et qui se présente comme suit :

1. *Communications du vice-président, courrier.*
2. *Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2008.*
3. *Assermentation d'un nouveau membre*
4. *Elections d'un-e secrétaire du bureau du Conseil.*
5. *Election d'un délégué du conseil au SIDEHB.*
6. *Election d'un délégué du conseil à la Commission de gestion du SIDEHB.*
7. *Nominations de membres du Conseil aux groupes de travail du projet fusion.*
8. *Préavis 09/08 Arrêté d'imposition 2009.*
9. *Préavis 10/08 Adhésion à l'APERO (Association Petite Enfance Région Oron).*
10. *Préavis 11/08 Création de collecteur EC et EU dans le quartier "Propriété Pousaz / P+R" à Palézieux-Gare.*
11. *Préavis 12/08 PGEE – Complément de budget.*
12. *Préavis 13/08 Réfection des "Chemins de la Chausiaz" et du "Chemin des Adoux".*
13. *Divers et propositions individuelles.*

1 Communications du Président, courrier

M. Jean-Luc Schwaar lit le courrier reçu qui est le suivant:

- lettre de l'association "Arc-en-Ciel" invitant les membres du Conseil de faire don de leurs jetons de présence à cette dernière.
- lettre de démission du Conseil de M. Giuseppe Piunti

2 Adoption du PV de la séance du 17 juin 2008

M. Jean-Luc Schwaar demande au Conseil s'il accepte le PV du conseil du 17 juin 2008.

M. Sylvain Dovat demande de remplacer à la page 4 : "**M. Sylvain Dovat** répond que le garde forestier ne fonctionne que pour les forêts publiques mais que les privés peuvent demander sa collaboration. Ces forêts privées ne font pas partie du groupement." par: "**M. Sylvain Dovat** répond que les forêts privées ne font pas partie du groupement mais que le garde forestier s'occupe à la fois du domaine publique et du domaine privé."

M. Thierry Menétrey indique que ce sera fait.

Le PV du conseil du 17 juin 2008, avec cette modification, est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

3 Assermentation d'un nouveau membre

M. Jean-Luc Schwaar prie l'ensemble du Conseil de se lever afin de procéder à l'assermentation d'un nouveau membre, M. Alfonso Vega. Il peut dès maintenant voter et prendre la parole.

4 Elections d'un-e secrétaire du bureau du Conseil.

Le conseil procède à l'élection d'un ou d'une secrétaire du bureau du Conseil suite à la démission de M. Thierry Menétrey.

M. Jean-Luc Schwaar rappelle que ce poste peut être tenu par une personne qui ne fait pas partie du Conseil.

Faute de candidats, cette élection est remise au prochain conseil, soit le 5 décembre 2008.

5 Elections d'un-e délégué-e du Conseil au SIDEHB

Le conseil procède à l'élection d'un-e délégué-e du Conseil au SIDEHB suite à la démission de M. Giuseppe Piunti.

M. Jean-Luc Schwaar demande s'il y a des personnes intéressées.

M. François Chamot se déclare intéressé. Il est élu à l'unanimité par acclamation.

6 Elections d'un-e délégué-e du Conseil à la commission de gestion du SIDEHB

Le conseil procède à l'élection d'un-e délégué-e du Conseil à la commission de gestion du SIDEHB suite à la démission de M. Giuseppe Piunti.

M. Jean-Luc Schwaar demande à M. François Chamot s'il est également intéressé par ce poste.

M. François Chamot se déclare également intéressé. Il est élu à l'unanimité par acclamation.

7 Nominations de membres du Conseil aux groupes de travail du projet fusion.

Le conseil procède aux nominations de délégués du Conseil aux groupes de travail du projet fusion. Les personnes nommées sont les suivantes

1	Aménagement et urbanisme	M. Pierre-André Maillefer
2	Conduite administrative	M. Daniel Hilfiker
3	Conduite politique	M. Jean-Luc Schwaar
4	Contrôle des habitants, information, accueil, réception	M. Olivier Morel
5	Culture, sport, jeunesse	M. Yvan Sangiorgio
6	Ecole, petite enfance	M. Daniel de Oliveira
7	Espaces verts, voirie, routes, forêts agriculture, rives	MM. C. Hockenjos et J. Ducret
8	Finances, ressources humaines, informatique	M. Alfonso Vega
9	Immeubles et domaine (patrimoine financier)	M. Abel Demieville
10	Intendance des bâtiments (patrimoine administratif)	M. Nicolas Daepfen
11	Médico-social (santé, home, affaires sociales, assurances sociales)	Mme Marina Fluckiger
12	Sécurité (police, service du feu, P.C.)	M. Etienne Chamot
13	Services industriels (eau, électricité, gaz, téléseu), déchets	M. René Baechler

8 Préavis 09/08 – Arrêté d'imposition 2009

M. Daniel Hilfiker, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport et recommande son acceptation.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

Aucun membre ne demandant la parole, le Conseil procède au vote.

- **Le préavis municipal n° 09/08 – Arrêté d'imposition.-.tel que présenté est accepté à l'unanimité.**

9 Préavis 10/08 – Adhésion à l'APERO (Association Petite Enfance Région Oron).

Mme Evelyne Steiner, rapporteuse de la commission, donne lecture du rapport et recommande son acceptation.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

M. Daniel Jordil indique que depuis la rédaction du préavis, le nombre de Communes a passé de 23 à 25.

Aucun membre ne demandant la parole, le Conseil procède au vote.

- **Le préavis municipal n° 10/08 – Adhésion à l'APERO.-.tel que présenté est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

10 Préavis 11/08 – Création de collecteur EC et EU dans le quartier "Propriété Pousaz / P+R" à Palézieux-Gare.

M. Pierre-André Maillefer, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport et recommande son acceptation.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

Aucun membre ne demandant la parole, le Conseil procède au vote.

- **Le préavis municipal n° 11/08 – Création de collecteur EC et EU dans le quartier "Propriété Pousaz / P+R" à Palézieux-Gare.-.tel que présenté est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

11 Préavis 12/08 – PGEE – Complément de budget.

M. Etienne Chamot, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande son acceptation.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

Aucun membre ne demandant la parole, le Conseil procède au vote.

- **Le préavis municipal n° 12/08 – PGEE – Complément de budget.-.tel que présenté est accepté par 25 voix contre 1.**

12 Préavis 13/08 – Réfection des "Chemins de la Chausiaz" et du "Chemin des Adoux".

M. Nicolas Daepfen, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport et recommande son rejet. En effet, la commission s'est rendue sur place et estime que le chemin des Adoux, bien que réparé à plusieurs endroits est praticable. Par contre, la commission estime qu'une réfection du chemin de la Chausiaz est nécessaire. De ce fait, la commission ne peut que partiellement approuver le préavis et se voit donc obligée de le rejeter dans son entier.

M. Jean-Luc Schwaar relève que la commission accepte partiellement le préavis mais demande son rejet.

M. Nicolas Daepfen, répond qu'un préavis ne peut pas être accepté partiellement d'où le rejet.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

M. Sylvain Dovat rappelle que ces chemins font partie du patrimoine de Palézieux et que leur réfection a été décidée suite à des plaintes de riverains. Il précise que la commission a vu les chemins après que la Commune ait effectué un rebouchage partiel de certains trous. Ces petites réparations chaque année coûtent à la Commune. Il faut donc les réparer une bonne fois pour toute et correctement. C'est pourquoi il demande au Conseil d'accepter le préavis.

M. Abel Demieville demande comment se décident les priorités dans la réfection des chemins. Pourquoi ceux-ci et pas des autres, notamment le chemin du Carroz Deuxièmement, il se demande pourquoi il n'y a pas de synchronisation entre les Thyolères et Palézieux pour l'entretien du chemin de la Chausiaz.

M. Sylvain Dovat qu'il n'y a pas de priorité particulière et que le chemin du Carroz est prévu pour 2011. La Municipalité a appris par hasard que les Thyolères refaisaient leurs chemins. Ce sont des réfections et Palézieux estime nécessaire de faire un travail qui dure dans le temps.

M. Abel Demieville estime que les chemins méritent d'être refaits mais se demande si on ne pourrait pas faire des économies en collaborant avec les Thyolères.

M. Alain Widmann indique qu'il s'est rendu sur place dans le cadre de la commission. Pour le chemin des Adoux, il estime qu'une participation des Thyolères serait bienvenue.

M. Sylvain Dovat répond que Palézieux peut demander aux Thyolères de participer mais rien ne les oblige à le faire

M. Roger Vagnières demande s'il y a volonté de la part des Thyolères

M. Sylvain Dovat répond qu'ils n'ont pas les mêmes méthodes de travail sur leurs chemins.

M. Nicolas Daepfen, demande le nombre de véhicules passant sur le chemin des Adoux

M. Sylvain Dovat répond qu'il n'y a pas de comptage

M. Nicolas Daepfen, ce que dessert ce chemin

M. Sylvain Dovat indique qu'il dessert des champs et 2 habitations. Il rappelle en plus que ces chemins font partie du patrimoine et que la Commune se doit de les entretenir

M. Nicolas Daepfen, estime que 45'000.— est un peu cher au vu du trafic sur ces chemins

M. Jean-Daniel Dind affirme que la Commune veut faire du bon travail qui dure. Par ailleurs, il rappelle que la commission s'est déplacée après que la Municipalité ait fait reboucher des trous suite à une plainte. Il estime que leurs conclusions auraient pu être différentes si ils avaient vu le chemin avant.

M. Alfonso Vega demande pourquoi la solution de chemins en béton qu'il a vue à Lonay n'a pas été retenue.

M. Sylvain Dovat répond que cette solution est bien plus coûteuse.

M. Alfonso Vega répond que bien sûr c'est plus coûteux mais pour lui plus économique à la longue car bien plus solide.

Aucun autre membre ne demandant la parole, le Conseil procède au vote.

- **Le préavis municipal n° 13/08 –Réfection des "Chemins de la Chausiaz et du "Chemin des Adoux" .-.tel que présenté est rejeté par 7 oui, 12 non et 6 abstentions.**

13 Divers et propositions individuelles.

M. Thierry Cuénoud demande que la Municipalité tienne plus compte des vacances pour fixer les dates des commissions.

M. Philippe Taillens répond que la Municipalité en tient compte autant que possible mais que certaines dates sont imposées.

M. Roger Vagnières demande au niveau du projet de fusion ce qui se passerait si une commune refuse. Est-ce que tout le processus sera caduc ou pourra-t-il continuer avec les communes restantes.

M. Philippe Taillens répond que la loi sur les fusions a cette contrainte que toutes les communes doivent accepter. Il indique cependant qu'il y a 4 étapes dans le processus et qu'à tout moment une commune peut se retirer avant le vote. Même si 10 communes acceptent et une refuse, la fusion échoue. C'est aux autorités politiques de "sentir" le vent.

M. Roger Vagnières demande si une commune qui quitte le processus peut le rejoindre plus tard

M. Philippe Taillens pense que oui mais alors les rapports de force auront changés car cette commune se retrouvera face à une grande entité.

M. Jonathan Ducret indique que le chemin des Fleurs sert trop souvent de "raccourci" pour des véhicules désirant dépasser un tracteur sur la route principale. Les personnes effectuant cette manœuvre passent à une vitesse folle dessus. Il demande si la Municipalité a une solution.

M. Daniel Jordil indique qu'il prend note et que la Municipalité cherchera une solution.

Mme Nathalie Thomas., intervient sur le trafic à la rue de la Bougne où des voitures passent trop vite. Elle s'inquiète car cette rue est aussi la voie d'accès pour le collège de Palézieux. Ne serait-il pas possible d'y réaliser une zone à 30 km/h.

M. Daniel Jordil répond que l'instauration de zones à 30 km/h est une chose très difficile. Cependant la Municipalité va essayer de faire quelque chose à ce sujet. Le problème est le passage des convois spéciaux. Il indique avoir rencontré le voyer récemment, et qu'il y aurait des solutions pour modérer le trafic.

M. Roger Vagnières demande si les convois spéciaux sont annoncés. Dans ce cas, on pourrait imaginer des obstacles mobiles.

M. Christian Bays intervient sur le sujet du MEP. Il indique qu'une séance de présentation est agendée au 13 novembre. Il avait été prévu que la commission nommée sur ce sujet se réunisse directement après. Malheureusement, la Municipalité se voit obligée de reporter cette commission au 6 janvier à 19h00 car il manque encore trop de données pour établir un préavis.

M. Thierry Menétrey indique que les convocations sont parties et il propose de ne pas en renvoyer car les membres étant présents, ils peuvent noter ce soir le changement de date.

M. Pierre-André Maillefer revient sur le préavis relatif au centre carcéral. Il indique qu'un membre a rédigé un rapport minoritaire, trois un rapport majoritaire et que le dernier membre, qui s'était abstenu, a rejoint après coup le comité référendaire. Cette manière de faire le dérange.

M. Etienne Chamot répond qu'au moment de la votation de la commission, son avis n'était pas arrêté et il s'est abstenu. Par la suite, ayant forgé son opinion, il a été approché pour faire partie du comité référendaire. Il a accepté, surtout pour susciter un choix par le peuple, n'étant pas fondamentalement opposé au centre carcéral.

M. Pierre-André Maillefer s'étonne en outre d'avoir été appelé en commission en tant que troisième remplaçant. Il estime que quand on a été désigné dans une commission, on se doit d'y participer.

M. Thierry Menétrey explique qu'avec 35 conseillers et conseillères, si on enlève les membres du bureau, les membres du bureau de vote, les membres des commissions permanentes, il ne reste plus grand monde d'où un tournus rapide.

M. Jean-Luc Schwaar rappelle toutefois à tous que chacun doit faire un effort pour répondre aux convocations qui lui sont adressées dans la mesure du possible, sans quoi ce sont toujours les mêmes personnes qui siègent au sein des commissions.

La séance est close à 21h30

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Luc Schwaar

Thierry-Vania Menétrey